

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 MARS 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 06/03/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 16/03/2015

Délibération n° D-2015-73

PRUS - Convention partenariale de rénovation urbaine et
sociale du 10 mai 2007 -
Avenant simplifié n°5

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Monsieur Elmano MARTINS.

**Direction de Projet de Rénovation
Urbaine et Sociale**

**PRUS - Convention partenariale de rénovation
urbaine et sociale du 10 mai 2007 -
Avenant simplifié n°5**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la requalification urbaine et sociale des quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot – Gavacherie, la Ville de Niort a signé une convention pluriannuelle de rénovation urbaine avec l'ANRU et ses partenaires le 10 mai 2007.

Un volet diversification de l'habitat, s'inscrivant dans l'objectif de favoriser la mixité sociale et le parcours résidentiel des ménages modestes, est mis en œuvre.

Au titre de l'appel à projets lancé par la Ville de Niort en novembre 2013 auprès de plusieurs opérateurs, l'offre de la société NEXITY a été retenue et prévoit la construction de logements en accession sociale à la propriété, répartis sur les parcelles P7 et P10 référencées dans la convention initiale.

La société NEXITY a constitué en date du 30 septembre 2014 une SCI dénommée « SCI NIORT TOUR CHABOT » qui a pour objet l'acquisition des terrains, la construction et la vente des immeubles.

Conformément au règlement général de l'ANRU, il est proposé d'acter par un avenant n°5 à la convention partenariale pluriannuelle la désignation de la SCI Niort TOUR CHABOT comme le nouveau Maître d'ouvrage et préciser les caractéristiques de l'opération, les prix de vente des logements et les engagements des partenaires relatifs au subventionnement de l'opération.

L'ANRU propose par ailleurs de prolonger de six mois la date limite de demande de premier acompte de subvention fixée dans l'avenant de clôture au 30 juin 2015 et d'acter la création d'une nouvelle opération « étude préalable à l'élaboration du contrat de ville » sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Niortais permettant le redéploiement des crédits de la famille « ingénierie » non utilisés d'un montant de 31 510 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant simplifié n°5 à la convention pluriannuelle ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que la nouvelle matrice financière et tout document afférent.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT